

vols d'exercice à basse altitude, ainsi que sur les systèmes de surveillance aérospatiale et sous-marine sont autant d'éléments revêtant beaucoup d'importance pour la défense du Canada et la protection de ses intérêts fondamentaux dans ses rapports avec les États-Unis. Chaque fois que cela est possible, le Canada est justifié de demander la réduction ou la limitation des développements technologiques susceptibles d'alourdir encore sa tâche, et c'est là pour lui une préoccupation pressante. Si aucune réduction n'est possible, le Canada devra désormais faire soigneusement la part des choses, au moment de répartir ses ressources limitées, entre ces engagements et ses autres responsabilités en matière de défense.

■ Pour faire face à d'autres types de défis traditionnels et de nouveaux défis internationaux intéressant la sécurité canadienne, il faudra peut-être chercher la solution ailleurs que dans les moyens militaires de défense, car pour les relever, on devra peut-être emprunter des voies se prêtant mal à la collaboration canado-américaine. Au nombre de ces défis, citons les suivants : affirmer et protéger la souveraineté canadienne; protéger les zones de pêche du Canada et faire respecter les règlements pertinents; protéger l'environnement et assurer la surveillance nécessaire à cette fin (par exemple, empêcher les déversements accidentels ou illicites de pétrole); surveiller les côtes et lutter contre le trafic des drogues ou les entrées illicites au pays; faire respecter les lois maritimes et assurer des services tels que le bris des glaces et les opérations de recherche et de sauvetage. Il ne sera peut-être pas possible d'assurer ces autres services de «sécurité» parallèlement aux opérations navales plus traditionnelles, surtout dans le secteur maritime le long des vastes côtes du pays. Chose certaine, tous ces besoins s'accroissent, mais les ressources pour y répondre ne croissent pas. Comme divers sondages d'opinion l'attestent, le public tient beaucoup à ce que l'on satisfasse à ces besoins, et il faudra le convaincre que toute restriction imposée en matière de coordination est effectivement justifiée.

■ Les opérations de maintien de la paix, auxquelles plus de 80 000 militaires canadiens ont participé jusqu'ici, constituent depuis des décennies un volet important de l'activité militaire de notre pays; à cet égard, sa contribution à la sécurité internationale, par l'entremise du système des Nations-Unies, n'a pas d'égale. À Chypre, le Canada a également joué un rôle primordial en aidant à prévenir tout conflit entre deux alliés de l'OTAN sur le flanc sud. Après quelques années de calme relatif, les activités de l'ONU ont soudainement repris avec beaucoup de vigueur dans le domaine du maintien de la paix, pour faire écho aux nouveaux souhaits des grandes puissances, désormais désireuses de